

Communiqué de presse

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU MONT-TENDRE



L'Association pour la Sauvegarde du Mont-Tendre lance une pétition en ligne sur www.sauvons-le-mont-tendre.ch et une manifestation le 6 juin. L'objectif est d'exprimer avec la force du nombre l'opposition citoyenne à la construction imminente d'une antenne de 25 mètres sur l'un des sommets les plus préservés des crêtes du Jura.

Skyguide et le DDPS (Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports) prévoient d'implanter une antenne haute de 25m, à quelques mètres du sommet du Mont-Tendre. Sous l'antenne, des locaux enterrés de 500 m³ pour les équipements techniques ainsi qu'une fouille de 3km pour la pose de câbles sont également prévus.

Une atteinte au paysage inacceptable

De l'aveu même de Skyguide, le projet d'antenne a un "impact élevé et irrémédiable", et ce en plein milieu d'un paysage d'importance nationale et du Parc Naturel Régional Jura Vaudois, sur le point le plus élevé du Jura suisse ! Le Mont Tendre est inscrit à l'inventaire fédéral des paysages d'importance nationale (No. IFP 1022) et constitue un secteur de pâturage maigre d'importance nationale (No. PPS 6307).

Un projet « secret défense » pour contourner indûment la loi

Aucune mise à l'enquête n'a eu lieu. Et il n'y a soi-disant aucune voie de recours possible. Une discrète séance d'information et un communiqué de presse laconique dévoilent le projet le 21 mai 2010, soit 10 jours avant le début prévu des travaux !

La Confédération invoque le "secret défense" pour justifier l'absence de procédure et de droit de recours. Or, Skyguide avait par le passé déjà envisagé un projet d'antenne, sans aboutir. Difficile de ne pas imaginer que l'usage militaire de l'installation sert de prétexte pour éviter les procédures et contourner les lois.

Même en admettant la nature militaire du projet, la procédure militaire (voir à ce sujet <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/themen/mpv.html>) prévoit consultations, mise à l'enquête et voies de recours. Ce n'est que pour des cas très exceptionnels (ouvrages de défense, haute sécurité, secret de l'emplacement) que la procédure invoquée par le DDPS peut s'appliquer. C'est donc manifestement une procédure abusive pour une antenne, puisque tout le monde en connaîtra l'emplacement !

De plus, la Confédération, par son Office de l'environnement (OFEV), a placé ce site sous protection, et soutient le Parc naturel régional, dont un des objectifs est ... la préservation du paysage ! Conclusion : un projet aberrant, incompréhensible, inacceptable !

Association pour la Sauvegarde du Mont-Tendre

C'est pour toutes ces raisons – *et d'autres à lire sur notre site internet en ligne dès le 28 mai à minuit* – qu'une association a été créée pour informer et appeler à la mobilisation de la population, afin d'exprimer l'opposition ferme et décidée à cette construction :

→ lancement d'une pétition sur www.sauvons-le-mont-tendre.ch dès le 28 mai, minuit.

→ manifestation le dimanche 6 juin 2010 à 12h au sommet du Mont-Tendre

Sous le nom "Association pour la Sauvegarde du Mont-Tendre" (ASMT) s'est constituée le 26 mai 2010 une association à but non lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil. L'association a pour but de préserver et protéger les crêtes du Mont-Tendre.

Contact et informations

www.sauvons-le-mont-tendre.ch

Philipp Schweizer, interlocuteur médias de l'ASMT, info@sauvons-le-mont-tendre.ch.